

Centre œcuménique de Vassin

Genèse du projet du Centre

19 avril 1973	Les Communautés Catholique et Protestante de La Tour-de-Peilz et Vevey font parvenir une demande à la Municipalité concernant l'octroi d'un terrain se trouvant en Vassin pour la construction d'un bâtiment destiné à des usages polyvalents : cultes, messes, rencontres, réunions.
4 mai 1973	En réponse à la demande faite par les Communautés ecclésiastiques, la Municipalité est favorable à la mise à disposition du terrain situé en face de l'entrée principale du cimetière de Vassin. La décision du Conseil communal est réservée.
24 juin 1974	Lors de la séance ordinaire de la Municipalité, M. le Syndic André Debétaz signale qu'il a eu un entretien avec les représentants des paroisses catholiques et protestantes, au sujet de la création éventuelle d'un centre œcuménique au lieu-dit "en Vassin". En conclusion, le principe de cette création ayant été admis, il a été demandé aux délégations paroissiales de procéder à une étude et de faire des propositions à la Municipalité.
2 septembre 1974	À la demande du Conseil de la paroisse catholique de Notre-Dame de Vevey et du Conseil de la paroisse de l'église réformée de la Tour-de-Peilz, la Municipalité se déclare d'accord, sur le principe, de réserver le terrain communal situé au chemin de Vassin pour la construction éventuelle d'un centre œcuménique.
8 septembre 1975	La Municipalité décide de soumettre le projet de construction d'un centre œcuménique au lieu-dit "en Vassin" à la commission communale d'urbanisme.
29 septembre 1975	La Municipalité se rallie à la proposition de la commission communale d'urbanisme jugeant l'asymétrie des toitures du futur centre œcuménique de Vassin inesthétique; elle devrait être "adoucie" en modifiant quelque peu la proportion du grand pan par rapport au petit.
13 octobre 1975	Sur proposition du Syndic, la Municipalité se déclare d'accord de la mise à disposition gratuite des paroisses catholiques et protestantes, avec droit de superficie, du terrain nécessaire à la création du centre œcuménique de Vassin (valeur 300 000.-).
20 octobre 1975	La Municipalité adopte le projet d'acte constitutif de la Fondation du Centre œcuménique de Vassin qui prévoit notamment la mise à disposition par la commune, sous forme d'un droit de superficie, du terrain nécessaire, la décision du conseil communal étant réservée.
9 février 1976	Dans sa séance, la Municipalité désigne M. le Syndic, Madame Monika Vallotton et M. Pierre Cuénoud comme délégués des autorités au Conseil de fondation du Centre œcuménique de Vassin dont l'acte constitutif a été signé le 2 février 1976.
23 février 1976	La Municipalité adopte le projet de préavis concernant la cession, sous forme d'un droit de superficie, d'une parcelle de terrain destinée au Centre œcuménique de Vassin et participation de la Commune à sa fondation.

5 mai 1976	Ratification par le Conseil Communal du droit de superficie
15 juin 1976	Autorisation préfectorale pour l'accord du droit de superficie
13 mars 1978	Sur proposition de la Direction des travaux, la Municipalité se déclare d'accord avec l'idée d'incorporer un bloc sanitaire à l'usage public dans le cadre de la construction du Centre œcuménique de Vassin et chargera l'architecte d'étudier cette question.
5 février 1979	La délégation des autorités communales au sein du Conseil de fondation du Centre œcuménique de Vassin reste formée pour 1979 de MM. Armand Castioni, Pierre Cuénoud et André Debétaz.
12 février 1979	La souscription lancée en automne 1977 par la Fondation du Centre œcuménique de Vassin n'ayant pas obtenu le résultat escompté, il est demandé à la commune de lui fournir la liste des plus gros contribuables à qui une aide financière personnelle serait sollicitée. Tenant compte du secret professionnel la Municipalité ne peut donner suite à cette requête
4 février 1980	La délégation des autorités communales au sein du Conseil de fondation reste formée pour 1980 de MM. Armand Castioni, Pierre Cuénoud et du Syndic.
30 juin 1980	Dans sa séance, la Municipalité adopte le projet de préavis relatif à la construction du Centre œcuménique de Vassin, la construction d'un abri public de protection civile et la transformation de la chapelle du cimetière.
15 septembre 1980	En prévision de la construction de l'abri public de protection civile au sous-sol du futur Centre œcuménique, la Municipalité charge les architectes A. Matthey et P. Grand de l'étude et la réalisation du dit abri ainsi que le bureau Weber, Sauvageat et Heller, ingénieurs à Vevey, pour le calcul et la réalisation de cet abri.
14 octobre 1980	Demande de permis de construire à la Commune
20 octobre 1980	Demande de permis de construire au Canton
27 octobre 1980	Il est décidé de soumettre à l'enquête publique le projet de construction d'un centre œcuménique avec l'abri public de protection civile au chemin de Vassin No 24, sur la propriété de la Fondation du Centre œcuménique de Vassin (droit de superficie).
10 novembre 1980	La Municipalité donnera un préavis favorable au service cantonal de la police administrative pour l'aménagement d'un réfectoire communautaire dans les futurs locaux du Centre œcuménique.
24 novembre 1980	Il est pris note que l'enquête publique ouverte du 28 octobre au 8 novembre 1980 concernant la construction d'un centre œcuménique avec abri public de protection civile a suscité une intervention de l'Entreprise Brunner frères relative à la démarcation du parking avec leur propriété. Ce problème sera résolu par entente entre parties. Aucune opposition n'étant survenue, il est décidé de délivrer le permis de construire.

2 mars 1981	Il est pris note que le coût de construction de l'abri public de protection civile au Centre œcuménique a été sous-estimé. C'est une plus-value de dépense de Fr. 31'000.- qu'il a lieu d'enregistrer et fera l'objet d'une communication municipale.
23 mars 1981	Il est décidé que le Conseil de la Fondation du Centre œcuménique de Vassin sera maître de l'ouvrage de la construction du Centre. Par contre, le Chef local de la protection civile sera responsable de la construction de l'abri de protection civile.
4 mai 1981	Suite aux sondages effectués, il est apparu que les eaux de ruissellement du bassin versant de Sichoze aboutissent à l'endroit même où doit s'ériger le Centre œcuménique. Afin d'éviter des inondations ultérieures, il est décidé de capter ces eaux et de les raccorder aux collecteurs communaux. Pour ce faire, la Municipalité accorde un crédit extrabudgétaire de Fr. 13'000.--.
24 août 1981	Il est pris acte que le coût de construction de l'abri protection civile subit une augmentation de Fr. 85'000.- en raison d'une part des exigences dues aux conditions locales et à l'utilisation en temps de paix et d'autre part à l'estimation de la subvention.
7 septembre 1981	Monsieur le Syndic signale qu'un préavis complémentaire avec caractère d'urgence devra être déposé à la prochaine séance du Conseil communal au sujet du projet de construction du Centre œcuménique dont le coût accuse un dépassement comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Abri privé complété par un abri public, y compris équipement Fr. 99'900.- - Insuffisance estimation du coût au m3 Fr.51'200 – - Hausses sur matériaux et main-d'œuvre Fr.20'000 -
8 octobre 1981	Avis de début des travaux pour le 12 octobre 1981
19 octobre 1981	Monsieur Huck, Chef local de la protection civile est désigné comme délégué de la Commune à la Commission de construction de l'abri de protection civile du Centre œcuménique.
7 juin 1982	M. le Syndic représentera la Municipalité lors de la cérémonie du bouquet du Centre œcuménique de Vassin le vendredi 11 juin prochain, à 17h30.
21 juin 1982	Conformément aux dispositions statutaires de la Fondation du Centre œcuménique, M. Gérald Monney est désigné comme délégué de la Municipalité auprès du Conseil de la Fondation. Les deux autres délégués des Autorités seront choisis au sein du Conseil communal.
11 octobre 1982	La Municipalité décide d'entreprendre les travaux d'aménagement d'un trottoir au droit du Centre œcuménique sur la base du devis de la Direction des travaux du 07.10.1982, s'élevant à Fr. 25'000.-. Une étude concernant l'amélioration de l'éclairage public au droit de ce trottoir sera demandée à la SEVM. D'autre part, la Municipalité approuve la réalisation des aménagements extérieurs sur la base du premier projet de l'architecte A. Matthey du 19 septembre 1980 concernant, notamment, la création de 14 places de parc.

15 novembre 1982	La Municipalité participe à la cérémonie marquant l'inauguration du Centre œcuménique le vendredi 17 décembre prochain à 17h30.M. Monney, Conseiller municipal, participera à l'assemblée générale du Conseil de Fondation du Centre œcuménique de Vassin, le 29 novembre prochain à 17h30 à l'Hôtel Comte.
22 novembre 1982	Vu la demande de la Fondation du Centre œcuménique de Vassin du 13 novembre 1982, la Municipalité préavise favorablement l'octroi d'une patente de café-restaurateur pour l'exploitation de la cafétéria du Centre œcuménique au nom de M. Yves Henry dès le 15 décembre prochain
29 novembre 1982	Vu le rapport de la Direction des travaux, la Municipalité décide l'octroi d'un crédit extra-budgétaire de Fr. 4'500.- pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public au droit du Centre œcuménique sur la base de la variante No 2 de la SRE.
13 décembre 1982	Après examen du rapport de la Direction de Police et sur la base de propositions de M. A. Matthey, architecte, la Municipalité opte pour la variante No 4 relative à l'aménagement de 23 places de stationnement aux abords du Centre œcuménique de Vassin.